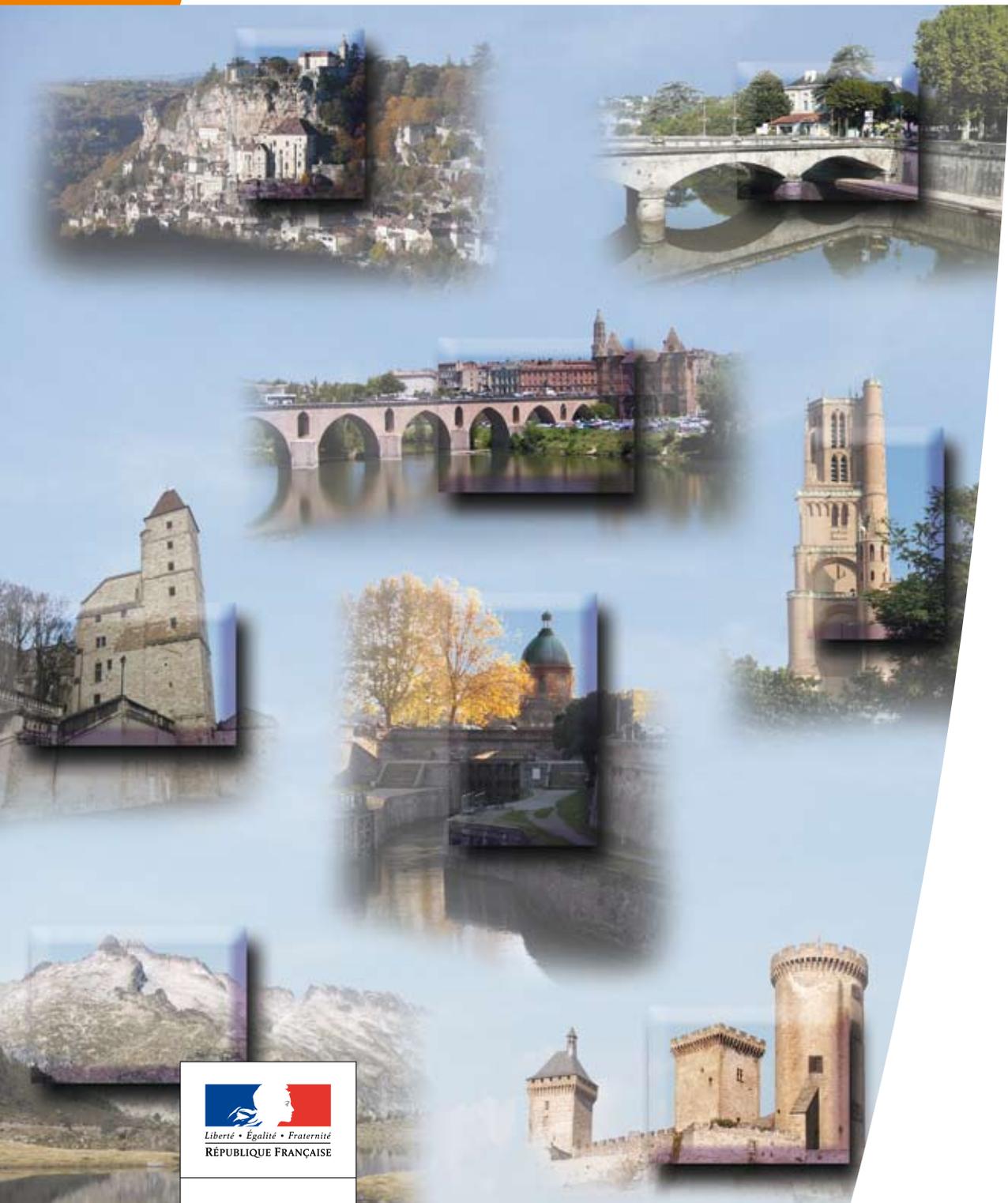


Parlons-en n°5

L'agence en réseau régionale des études
en Midi-Pyrénées

Septembre 2011



Présent
pour
l'avenir



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

L'agence en réseau régionale des études

En 2005, suite à la décision de transfert de certaines compétences techniques, la DRE et les DDE de Midi-Pyrénées ont créé l'Agence en réseau régionale des études (ARRE) pour, d'une part, renforcer le rôle du ministère au niveau local sur le domaine stratégique de la « connaissance des territoires » et, d'autre part, pour proposer une structuration collective alternative à un groupement physique des moyens d'études.

En 2009, faisant suite à la réalisation d'un audit de l'Agence en réseau, le périmètre fonctionnel de l'ARRE a été ouvert à de nouveaux domaines. Celui-ci s'articule aujourd'hui autour de quatre axes : aménagement équilibré des territoires (intégrant les dimensions urbanisme, déplacement / mobilité, agriculture / forêt, paysage, biodiversité / ressources naturelles et économie des territoires), habitat / lo-

gement, énergie / climat, et connaissance des territoires (incluant un volet prospective). Son périmètre organisationnel s'est également élargi. Il compte désormais la DREAL, la DRAAF, les huit DDT de Midi-Pyrénées, ainsi que le CVRH de Toulouse et le CETE du Sud-Ouest.

Les vocations initiales de l'agence en réseau – mutualisation des moyens de production d'études générales et professionnalisation du réseau de chargés d'études – demeurent. Elles se traduisent notamment par la définition d'une programmation régionale et pluriannuelle des études générales, autrement dit d'études à vocation stratégique dont les enseignements vont permettre d'alimenter le discours de l'État sur certaines problématiques, et par un plan de développement des compétences individuelles et collectives (organisation de formations, mise

en place d'outils communs, publication de supports de communication, échanges lors de journées, séminaires ou voyages d'études, etc.).

A titre d'exemple, l'agence en réseau a engagé en 2011 les actions transversales suivantes :

- une formation-action sur les méthodologie de diagnostic territorial intégrant les concepts du développement durable,
- une réflexion sur la valorisation des études (évaluation et pistes d'amélioration),
- l'actualisation de son plan de développement des compétences,
- le développement des partenariats externes (avec le milieu professionnel et le milieu universitaire notamment).

*Régine Cardis
et Marion Cauhopé – DREAL*

Les résidences de tourisme à Lourdes, situation actuelle et perspectives

Cette étude commandée par la DDT des Hautes-Pyrénées, vient compléter et clore les approches menées sur ce thème sur l'ensemble du massif pyrénéen depuis 2008.

En 3 ans, de 2008 à 2011, la seconde ville hôtelière de France, a vu disparaître 10% de ses hôtels qui passaient désormais sous le seuil des 200 établissements (*). Ceux-ci représentent un potentiel de 16 950 lits à comparer au 2130 lits offerts par



les résidences de tourisme ou hôtelières, d'apparition récente et numériquement très peu nombreuses (**).

L'étude montre que ce nouveau mode d'accueil s'est développé dans une relative improvisation. Le parc de résidences de tourisme a été initialement peu maîtrisé par l'appareil professionnel lourdaise, et semble avoir été compris davantage comme un concurrent que comme un relais de croissance au moment où les modes de pèlerinages évoluent. Il semble stratégique que la culture de la résidence de tourisme se développe, mais adossé à l'outil hôtelier. A terme, cela apparaît comme une solution au maintien, dans le périmètre hôtelier, d'une capacité hôtelière qui, malgré des efforts significatifs

de modernisation, reste encore, pour une faible part, confrontée à une certaine obsolescence. Le développement de cette offre passe par une plus ou moins grande intégration au dispositif hôtelier lourdaise en faisant jouer la synergie "personnel" (maintenance ou restauration). Il doit permettre de capter une clientèle en cours d'évolution et d'allonger la durée de la saison.

Le document analyse le fonctionnement commercial, ainsi que le mécanisme de gestion des résidences. Chacune fait l'objet d'une présentation (historique du dossier administratif, gestion, projet, analyse urbaine).

François Froëlhly – DDT 65

(*) De 2008 à 2011, le nombre d'hôtels évoluait de 216 à 194, celui des chambres de 13 500 à 12 750 unités, ce qui représente une équivalence de 25 430 lits théoriques et une capacité brute annuelle de 16 950 lits.

(**) Sur la même période, les résidences hôtelières passaient de 5 à 9, offrant 687 appartements représentant 2130 lits, soit une augmentation de leur capacité d'accueil de 234 lits.

Démarche de prospective en Pays de Comminges-Pyrénées

Avec près de 80 000 habitants répartis dans 237 communes, le Pays Comminges-Pyrénées, créé en 2005 englobe un vaste territoire rural qui s'étend du sud de l'aire urbaine toulousaine aux Pyrénées, en passant par la vallée de la Garonne. Les élus de l'arrondissement de Saint-Gaudens, sur lequel est calqué le périmètre du Pays envisagent aujourd'hui de se doter d'un SCoT.

Les objectifs poursuivis par la DDT de Haute-Garonne

Territorialisation du Grenelle Environnement

En lançant une démarche de prospective territoriale dans le Pays du Comminges, la DDT 31 n'envisage en aucun cas de se substituer aux élus dans l'élaboration de leur SCOT. Elle souhaite contribuer à la territorialisation du Grenelle de l'environnement en favorisant la prise en compte par les acteurs locaux, des problématiques de développement durable dans la conception de leur projet.

Autrement dit, il s'agit pour les services de l'État de poser les bases d'un cadre de réflexion axé sur les finalités du développement durable et de permettre aux acteurs locaux de se l'approprier au travers d'une démarche participative.

Valorisation des compétences des agents de la DDT de la Haute-Garonne...

Parallèlement, la démarche prospective « Comminges-Pyrénées » poursuit un objectif d'ouverture des agents de la DDT au développement durable et à la prospective territoriale. Elle doit leur permettre d'appréhender différemment leurs nouvelles missions post-Grenelle liées à leur vaste champ de compétence.

De plus, les connaissances acquises au cours de cette mission permettront ultérieurement aux services de l'État de construire un « porter à la connaissance » relatif au SCoT du Comminges qui sera à la fois précis et argumenté selon les principes et priorités du Grenelle de l'environnement et du développement durable.

... et des autres DDT de Midi-Pyrénées

Enfin, cette démarche pourra faire l'objet

d'un échange d'expérience dans le cadre de l'Agence en réseau régionale des études de Midi-Pyrénées, dispositif qui permet d'associer plusieurs DDT menant simultanément des réflexions sur une thématique commune.

L'année 2010 a permis de construire la démarche en associant étroitement les élus locaux lors de rencontres préalables.

L'année 2011 est celle de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, en mettant en avant les grands principes participatifs issus du Grenelle de l'environnement tels que la gouvernance à 5.

Il s'agit pour l'État de favoriser la participation de l'ensemble des parties prenantes: collectivités locales, services de l'État, associations, entreprises, salariés.

Afin de bénéficier d'un accompagnement méthodologique la DDT fait appel à un prestataire externe sous la forme d'un groupement de FRANCOM, société de conseil en communication et concertation et de GEISTEL, structure associative qui dispose d'une compétence reconnue dans le domaine des études de prospective territoriale.

Les étapes de la démarche :

- Une phase de diagnostic dynamique



- Un diagnostic du territoire sur les thématiques du Grenelle, construit à partir d'entretiens individuels menés par les agents de la DDT auprès de l'ensemble des maires et présidents d'EPCI du Comminges.
- Un diagnostic réalisé par la DDT, centré sur les politiques de l'État dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Ces études ainsi que les documents de synthèse qui les accompagnent sont téléchargeables sur le site de la DDT de la Haute-Garonne à l'adresse

suivante : www.haute-garonne.equipe-ment-agriculture.gouv.fr

- Un séminaire de partage de ce diagnostic qui s'est déroulé le 24 mai, à Saint-Gaudens. Le but recherché était d'échanger sur ces visions du territoire, d'identifier les enjeux majeurs du développement durable et de déterminer les facteurs de changement qui serviront à la suite de la démarche de prospective.

Cette phase constitue la pierre angulaire de la démarche puisqu'elle met en présence l'ensemble des acteurs du territoire, en quelque sorte « **le Grenelle du Comminges** ». Ce séminaire a rassemblé environ 150 participants représentant les cinq collèges de la gouvernance du Grenelle.



- Des ateliers de prospective exploratoire de septembre à octobre. L'objectif de cette phase est de dégager une vision des futurs possibles, d'enrichir les débats et de trouver des pistes nouvelles en élaborant plusieurs scénarios de développement sur le territoire conformes aux engagements du Grenelle de l'environnement.



Au terme de l'exercice prospectif, l'ensemble des personnes associées à la démarche aura une vision partagée des futurs possibles du Comminges, évalués sous l'angle de leur «durabilité».

La Trame Verte et Bleue en Midi-Pyrénées

Nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, la Trame verte et bleue (TVB) correspond à une des mesures phares du Grenelle de l'environnement.

Tout l'enjeu consiste à intégrer le plus en amont possible les continuités écologiques(*) comme un véritable atout pour les territoires et de contribuer ainsi au maintien des services rendus par la biodiversité en termes de préservation de la qualité écologique des milieux, de cadre de vie, de prévention des inondations...

Cet outil se décline à différentes échelles et sur tous types de territoires (rural, urbain, plaine, montagne...). L'objectif à terme est de maintenir et remettre en bon état les réseaux naturels et paysagers qui forment le tissu vivant à l'échelle nationale, en tenant compte des activités humaines qui peuvent être le support de cette biodiversité. Les enjeux de la TVB seront traduits, à l'échelle régionale, dans un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) (voir ci-dessous). Ces derniers doivent également être pris en compte au plan local que ce soit dans les projets d'aménagement ou les documents de planification. Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'une démarche descendante, mais chaque échelon apporte sa contribution à l'atteinte des objectifs généraux définis dans le Grenelle de l'environnement.

En Midi-Pyrénées, pour répondre à ces enjeux et au contexte régional, plusieurs actions ont été mises en place ou sont en cours d'élaboration.

Un paysage bocager en zone de piémont pyrénéen, une « TVB »



la-prise-en-compte-de-la-tvb-dans-a5883.html).

✓ Autre échelle, autre objet, autres acteurs : un autre guide est en cours de réalisation. Il porte cette fois-ci sur la prise en compte de la TVB dans les PLU et PLUI. Mené de manière partenariale comme le précédent, il porte l'ambition de répondre globalement aux enjeux du Grenelle, en complémentarité d'autres outils nationaux. Ce guide sera diffusé début 2012.

Le SRCE de Midi-Pyrénées :

Pierre angulaire de la TVB au plan régional, le SRCE est copiloté par la Dreal et la Région MP, en associant les acteurs concernés par toutes les thématiques et politiques que recouvre la TVB : aménagement du territoire, biodiversité, eau, paysage, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures linéaires...

Les travaux d'élaboration ont démarré début 2011 et sont concentrés à ce stade sur l'appréhension des enjeux en matière de continuités écologiques en les croisant avec les enjeux des activités socio-économiques, et ce, pour les grands types d'entités géographiques et/ou thématiques de notre région (plaine, Pyrénées, massif central, zones humides et milieux aquatiques). Un travail conséquent consiste également à identifier, caractériser et cartographier les différentes composantes de la TVB. A partir de début 2012, se superposera la définition d'un plan d'actions en faveur des continuités écologiques qui pourra être mis en place avec les acteurs volontaires de la région.

Pour en savoir plus, un site extranet dédié a été mis en place par la Dreal MP : <http://extranet.srce.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>, identifiant : srce, mot de passe : srce-mp31. Y sont notamment accessibles les lettres d'informations « Tissons notre Trame en Midi-Pyrénées », synthétiques et didactiques sur les actions en cours.

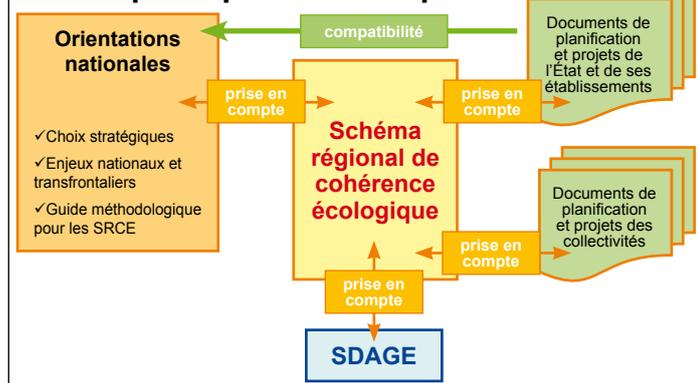
Actions transversales de formation / sensibilisation :

Enfin, la TVB a fait l'objet de plusieurs journées de formation / information à destination de différents types d'acteurs (collectivités, services de l'État, associations, usagers...). Deux programmes sont également en cours afin de conforter et démultiplier les messages en faveur de la TVB : portés par Nature Midi-Pyrénées et l'Association Française des Arbres et des Haies Champêtres en région Midi-Pyrénées, ils aboutiront à la production d'outils de vulgarisation pour différents types d'acteurs (élus, agriculteurs, bureaux d'études, citoyens...).

Stéphanie Flipo – DREAL

(*) La TVB est constituée de l'ensemble des continuités écologiques, représentant l'association des réservoirs de biodiversité (zones les plus riches en biodiversité) et des corridors écologiques (voies de déplacement) pour les milieux aquatiques et terrestres.

TVB : quelle prise en compte ?



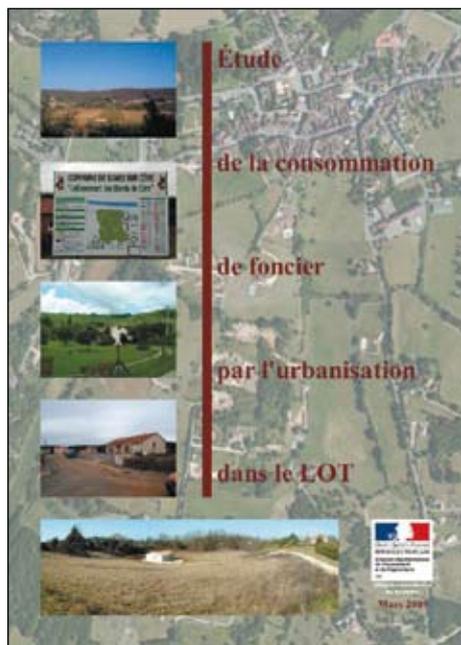
Actions d'aide à la prise en compte de la TVB dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), les Plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) et inter-communaux (PLUI) :

La Dreal MP a souhaité mener une action forte à ce sujet, en apportant une aide méthodologique pour mieux intégrer les enjeux de la TVB dans les projets de territoire que sont les SCoT, PLU et PLUI. Ainsi, après la publication du guide SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées en 2010 (cf Parlons-en n°4), plusieurs actions d'accompagnement ont été mises en œuvre.

✓ En premier lieu, l'ARPE (l'Agence Régionale Pour l'Environnement) l'agence du développement durable a mis en place une mission d'accompagnement auprès des porteurs de SCoT de Midi-Pyrénées, en association avec la Dreal, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région et les DDT, de manière à assurer une sensibilisation et un appui pour faciliter la prise en compte de la biodiversité au plus près des territoires concernés.

✓ Le guide SCoT a aussi fait l'objet d'une plaquette de 12 pages afin d'accéder de façon synthétique aux principaux messages et faciliter ainsi sa lecture et son appropriation (le guide et la plaquette sont téléchargeables sur le site Internet de la Dreal MP : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>

La consommation de foncier par l'urbanisation dans le Lot



Le département du Lot est un territoire rural qui se caractérise par une très faible densité et par un habitat individuel largement majoritaire et très grand consommateur d'espace.

Le phénomène de consommation de foncier, souvent basé sur des idées reçues ou sur des suppositions, n'avait jamais été analysé dans le département. Aussi, dans le cadre de ses missions en urbanisme, de connaissance des territoires et de développement durable, la DDT du Lot a

réalisé en 2009 une étude sur la consommation de foncier par l'urbanisation dans le département. L'étude propose différentes approches de l'artificialisation des sols, s'intéresse à la consommation de foncier par le logement puis, analyse les problématiques spécifiques aux divers territoires lotois. Un des enseignements majeurs de l'étude est l'absence d'indicateur adapté, notamment aux échelles locales (communales et intercommunales), pour mesurer la consommation de foncier par l'urbanisation.

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010, réaffirme la nécessité de promouvoir une gestion économe de l'espace et impose aux documents d'urbanisme d'analyser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de fixer des objectifs de limitation de cette consommation. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 institue par son article 12 un plan régional d'agriculture durable, crée un observatoire de la consommation des espaces agricoles et soumet certaines procédures et autorisations d'urbanisme à l'avis d'une commission départementale de la consommation des espaces agricoles.

En 2010, une nouvelle source de données nous a été fournie par le ministère :

les fichiers fonciers 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (dit fichiers MAJIC2 : Mise A Jour des Informations Cadastreales version 2). L'idée d'une étude exploratoire sur le même thème à partir de cette nouvelle base de données s'est naturellement imposée. Le rapport propose des angles d'analyse de la consommation foncière aux échelles départementales, communales et infra-communales. Des annexes complètent le document en apportant des commentaires sur la qualité de la donnée et les méthodes mises en œuvre.

Les rapports de ces deux études sont disponibles sur le site internet de la DDT du Lot (www.lot.equipement.gouv.fr, rubrique « collectivité », sous-rubrique « publication des études »).

En 2011, la DDT du Lot envisage la constitution d'un observatoire de la nature et de l'usage des sols en valorisant les données dont elle dispose. Il s'agit de structurer et mettre à disposition les connaissances existantes mais dispersées permettant une approche descriptive d'une part de l'état physique des sols, et d'autre part, de leurs usages.

*Patrick Dupuy
et Sébastien Truquet – DDT 46*

Partenariat avec l'université

Depuis 2002, sur la base d'une convention de partenariat, des relations régulières sont établies entre les services de l'actuel MEDDTL et le LISST-CIEU (Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires, Centre interdisciplinaire d'études urbaines) de l'Université de Toulouse le Mirail.

Dans l'objectif de disposer d'une bonne connaissance des territoires pour l'application des politiques de l'État en matière d'aménagement du territoire, la DREAL Midi-Pyrénées et la DDT de Haute-Garonne ont souhaité bénéficier de la compétence et de l'expertise de chercheurs et universitaires spécia-

lisés dans les politiques d'aménagement et d'habitat. En retour, les membres du LISST-CIEU trouvent au sein de la DREAL et de la DDT des lieux d'expression et d'échanges en prise avec leurs thématiques de recherche et d'enseignement.

Cette coopération se concrétise par des stages d'étudiants, des travaux d'ateliers, des études ou des conférences.

Cette convention a par exemple permis en 2010 d'approfondir les réflexions sur l'habitat indigne en Haute-Garonne dans le cadre du Pôle départemental

de lutte contre l'habitat indigne, et de conduire une étude consacrée à l'évolution de la population des quartiers récents de l'agglomération toulousaine. Le programme de travail de l'année 2011 amènera notamment à étudier l'impact des plans de prévention du risque d'inondation sur l'évolution de l'urbanisation dans le périurbain toulousain, à explorer la problématique du logement des populations résidentes dans les Pyrénées centrales, ainsi qu'à évaluer la valorisation des études produites au sein de l'agence en réseau.

*Céline Campus – DDT 31
et Marion Cauhopé – DREAL*

DREAL

Midi-
Pyrénées



Les schémas régionaux du Grenelle 2. En application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », deux schémas régionaux – le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) – sont en cours d'élaboration sous le co-pilotage du préfet de région et du président de la Région Midi-Pyrénées, et en association avec les acteurs de la gouvernance à cinq (État, collectivités, professionnels, associations et syndicats de salariés). Le premier de ces deux documents d'orientation, lancé début 2011, vise à renforcer la cohérence régionale dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ; il doit définir des orientations stratégiques en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, de l'adaptation des territoires au changement climatique, de la réduction de la pollution atmosphérique, ainsi que des objectifs de développement de la production d'énergie renouvelable.

Le SRCE, lancé officiellement en décembre 2010, s'inscrit dans la politique nationale de trame verte et bleue, nouvel outil d'aménagement du territoire issu du Grenelle de l'environnement en faveur de la biodiversité (cf. article en page intérieure).

DRAAF

Midi-
Pyrénées



Circuits de proximité, un enjeu pour le développement des territoires? Les 12 et 13 mai derniers, un séminaire a été organisé à Figeac dans le Lot dans le cadre du réseau rural régional, concernant le domaine de la gouvernance alimentaire et des circuits courts et de proximité.

Les attentes de la société envers les circuits de proximité sont fortes : rapprochement des consommateurs et des producteurs, transparence, qualité, intégration des enjeux de développement durable... Pour les agriculteurs, il y a là une opportunité pour repenser avec d'autres leurs problématiques de développement : amélioration du revenu, installation des jeunes, valorisation de leur métier...

De nombreuses initiatives émergent en ce sens et interrogent aujourd'hui les conditions de dialogue et de coordination des différents acteurs, depuis la production jusqu'à la consommation.

L'amélioration de l'offre et de l'accès aux produits locaux peut passer par l'organisation de circuits de proximité qui rétabliraient la confiance et permettraient de valoriser les ressources d'un territoire.

Au cours du séminaire, quatre ateliers ont été organisés afin de partager des expériences et de nouveaux modes d'actions pour le développement de valeurs ajoutées sur nos territoires. Alimentation : un nouvel enjeu pour les relations villes-campagnes ; Le territoire : un champ d'innovation pour agir ; Développement agricole : nouvelles solidarités pour l'installation ; Gouvernance territoriale : pour des valeurs ajoutées locales. Ce séminaire marque le point de départ d'une dynamique régionale rassemblant de nombreux acteurs locaux autour d'une feuille de route pour 2011-2012.

Le séminaire constitue une ouverture aux travaux du Réseau Rural Midi-Pyrénées, co-piloté par la DRAAF et la Région Midi-Pyrénées. Les actes du séminaire seront disponibles sur le site du Réseau Rural Régional de Midi-Pyrénées www.rrr.midipyrenees.fr.

CETE

Sud-Ouest



Analyse des conditions d'accès au logement du public hébergé. La DREAL et la DRJSCS ont confié au CETE SO une étude portant sur l'accès au logement des ménages hébergés dans les dispositifs généralistes d'hébergement ou de logement temporaire en région Midi-Pyrénées. Cette étude se déroule en deux phases.

La première phase vise à disposer d'éléments quantitatifs sur les ménages en capacité d'accéder à un logement autonome et actuellement hébergés. A cet effet, en avril 2011, un questionnaire a été transmis aux structures et dispositifs de la région : 137 dispositifs hébergeant 1713 ménages ont renseigné le questionnaire. Une première exploitation des questionnaires a été présentée en juillet.

La seconde phase, qualitative, s'intéresse aux dispositifs et mesures mis en place ainsi qu'aux difficultés d'accès au logement des ménages hébergés. A compter de septembre 2011, des entretiens seront ainsi réalisés auprès des gestionnaires et des ménages hébergés dans une quinzaine de structures d'hébergement de la région. Les conclusions de l'étude sont attendues pour décembre 2011.

CVRH

Toulouse



Le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Toulouse, en collaboration avec le LISST-CIEU de l'Université de Toulouse Mirail organise depuis 2008 une formation diplômante "analyse territoriale et aménagement durable" (diplôme universitaire ATAD). A raison de 4 jours par mois pendant 10 mois, 20 agents du MEDDTL et du MAAPRAT reçoivent chaque année un enseignement de niveau Master 1 afin de développer leurs connaissances et compétences dans la réalisation de diagnostics territoriaux. Cette formation est également ouverte aux agents des préfectures et des services locaux de l'Etat.

Son objectif est de permettre aux agents de l'Etat de développer leur capacité à croiser de façon synthétique les enjeux à prendre en compte dans les diagnostics territoriaux, à les présenter de façon attractive et mettre en place des méthodes de production collective. Ce diplôme universitaire doit leur permettre d'acquérir une plus grande pertinence dans leur dialogue avec les autres services de l'Etat, les collectivités locales et les autres partenaires. La 4^e promotion du DU ATAD a fait sa rentrée le 12/09/2011.

09

Ariège



SCoT vallée de l'Ariège. Du piémont Pyrénéen à la limite nord du département, de la plaine de l'Hers aux terrasses de l'Ariège, les réflexions territoriales sont menées avec ferveur.

Le Document d'Association de l'Etat (DAE), qui constitue un cadre de référence précieux pour la démarche d'élaboration, a été présenté par le Préfet aux élus du Syndicat mixte le 13 mai 2011.

Encouragés par le soutien financier de l'Etat (100 000 € répartis en 3 versements), les acteurs du SCOT s'impliquent pleinement sur les questions de stratégies territoriales : les pôles d'urbanisation à valoriser ou développer ; le renforcement de l'attractivité résidentielle, économique et notamment commerciale de la vallée de l'Ariège ; l'état et les besoins du territoire en services, infrastructures, équipements publics ; l'intégration des espaces agricoles et naturels dans le projet de territoire ; la vallée de l'Ariège dans son environnement métropolitain...

A présent, le diagnostic va faire l'objet d'une approche plus affinée. Dans cette perspective, le Syndicat Mixte souhaite avoir connaissance de toutes études et données que l'Etat pourra lui communiquer au titre du « Porter à Connaissance ».

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement devraient être finalisés au cours de l'automne.

12

Aveyron



Diagnostic prospectif de l'Aveyron à l'horizon 2030.

L'avancement de l'étude : aujourd'hui, la phase 1 de la démarche, diagnostic multi-thématiques en approche systémique, est terminée et s'est conclue par un séminaire du collège des chefs de service de l'Etat, présidé par la Préfète, auquel étaient associés les partenaires institutionnels.

Il a permis de partager et d'enrichir cette connaissance.

La phase 2, lancée à la rentrée, consistant à l'élaboration des scénarios pour le département, sera également conclue par un séminaire et poursuivie ensuite par une phase 3 destinée à la détermination des enjeux pour l'État en Aveyron. L'ensemble devrait être achevé en fin d'année ou tout début 2012.

31

Haute-Garonne



Atlas des parcs d'activités de la Haute-Garonne. L'atlas des parcs d'activités, créé en 2000, est un outil partenarial entre le Conseil général, la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, l'Agence d'urbanisme qui joue le rôle de maître d'œuvre pour la gestion des données, la Direction départementale des Territoires et la Chambre de métiers et d'artisanat qui a rejoint le partenariat en 2009. L'atlas recense les parcs d'activités sur le territoire du département et bénéficie d'une cartographie dynamique dans laquelle chaque parc d'activités possède sa fiche d'identité détaillée. Les données procurent une bonne vision des disponibilités foncières existantes ou futures. Elles offrent aussi une possibilité d'information et d'appréciation pour les industriels, les commerçants et les artisans des diverses opportunités d'investissement offertes dans le département.

Le public accède à ces informations par le biais du site internet de l'agence d'urbanisme de Toulouse, avec un lien depuis les sites internet des partenaires. Les données contenues dans cet atlas sont issues d'une enquête menée auprès des collectivités locales.

Cet atlas est mis à jour tous les deux ans. Une nouvelle enquête est lancée cette année.

32

Gers



En décembre 2010, le pôle **Information, Expertise et Développement des Territoires** a été mis en place. Rattaché à la Direction de la DDT, ce pôle est le résultat du rapprochement d'une cellule chargée de la compréhension du fonctionnement et des enjeux des territoires, de la cellule chargée de l'accompagnement et du financement des projets par des fonds européens, notamment FEADER (axe 3 et 4) et de l'unité chargée du Système d'Information Géographique.

Le pôle « Information, Expertise et Développement des Territoires » dont le fil conducteur est la connaissance des territoires, associe l'ensemble des moyens de maîtrise de l'information (et en particulier les données géographiques) et la valorisation de cette information pour éclairer et optimiser les politiques publiques territoriales. A ce titre, le pôle contribue au développement territorial à travers les financements de projets portés par les territoires (FEADER, FNADT, DETR,...) ; il répond aux besoins d'expertises sollicités par la DDT, le Corps préfectoral et les partenaires extérieurs ; il administre, catalogue et valorise les données produites par les services métiers de la DDT.

46

Lot



Le vieillissement des actifs dans le département du LOT. Le Lot est le deuxième département le plus âgé de France après la Creuse. Lors d'un atelier de prospective tenu en septembre 2009 autour des questions de vieillissement de la population, Alain Parant, démographe à l'INED, avait attiré notre attention sur les enjeux de renouvellement des actifs.

Pour éclairer ce questionnement, la DDT du Lot a réalisé une étude qui propose des éléments de connaissance de la population des actifs et met en exergue les catégories professionnelles et les territoires les plus concernés par l'enjeu du vieillissement.

Un nouvel atelier de prospective organisé par la DDT en février 2011 a permis de débattre autour des résultats de cette étude. A cette occasion, Isabelle PANIER, de la Direction Régionale de l'INSEE, a apporté l'expertise et la connaissance de son organisme dans ce domaine.

65

Hautes-Pyrénées



Vers un observatoire partenarial de l'habitat dans les Hautes-Pyrénées. Soucieuse d'avoir une vision d'ensemble de la politique de l'habitat et du logement dans le département, de développer une culture partagée et une assimilation de ces enjeux, la Direction départementale des territoires (DDT) des Hautes-Pyrénées a initié en 2009 une réflexion sur l'opportunité d'un observatoire de l'habitat dans les Hautes-Pyrénées auprès des acteurs du logement^(*). En ce sens, la DDT 65 a confié fin 2010 une étude de faisabilité au bureau d'études Guy Taïeb Conseil. Elle se conclura en octobre 2011 par la livraison de l'observatoire et sa présentation aux partenaires. A ce stade, le contenu de l'observatoire (indicateurs et données à mobiliser) est défini, son fonctionnement (financement, collecte et partage des données) est en cours de finalisation. La démarche devrait pouvoir être réinvestie dans les autres départements de Midi-Pyrénées, non dotés d'un observatoire de l'habitat.

(*) DREAL, DDI, Collectivités territoriales, SM SCoT, Bailleurs sociaux, ADIL, DTARS, CAF et MSA.

81

Tarn



La direction départementale des territoires du Tarn, en collaboration avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) et le centre universitaire Champollion d'Albi ont organisé le 7 avril 2011, un colloque portant sur le thème : « **Bourgs, villages et hameaux, comment concilier développement, densité et paysages ?** » afin d'apporter des éclairages sur l'urbanisme et l'aménagement dans les territoires ruraux. Cette manifestation était destinée principalement aux élus, mais également aux responsables de bureaux d'études d'urbanisme et aux professionnels de l'acte de construire : architectes, paysagistes, géomètres, aménageurs, constructeurs...

Elle s'est déroulée en deux temps avec l'éclairage de spécialistes (sociologue, géographe, ethnologue, architecte, paysagiste) et d'échanges lors de tables rondes réunissant des élus et présidents de différentes structures (communes, syndicat mixte chargé de Scot, parc naturel, chambre d'agriculture...). La matinée était plutôt consacrée à des apports méthodologiques et l'après midi à des expériences concrètes, le tout en s'appuyant sur des illustrations graphiques et des séquences filmées. Introduit par la directrice départementale des territoires et le président du CAUE et conclu par le sous préfet de Castres, ce colloque a permis de réunir sur un sujet majeur plus de 260 personnes. Plus d'information sur <http://www.tarn.gouv.fr/>

82

Tarn-et-Garonne



La mise en place du **Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)** a été l'occasion de valoriser des études et travaux réalisés par la DDT. Les dynamiques démographiques, la structuration de la population par EPCI ont permis de s'interroger sur les besoins en équipements et l'adéquation avec la mise en œuvre des compétences des intercommunalités. L'analyse des déplacements entre domicile et travail, la connaissance des bassins de vie, notre étude sur la capacité de structuration des territoires par les différents bourgs-centre ont éclairé sur le fonctionnement, les solidarités territoriales. Les apports de l'observatoire de l'habitat, l'expertise et la connaissance des services sur le fonctionnement des réseaux d'eau et d'assainissement ont permis d'alimenter les groupes de travail créés par le préfet pour préparer sa proposition de schéma. Ce grand chantier de réflexion stratégique n'aurait pu être envisagé sans que la DDT n'ait au préalable, dans ses bagages une connaissance fine et argumentée des territoires qui composent notre département et des enjeux auxquels ils sont confrontés.

Imprimer sur papier PEFC  avec des encres végétales - IMPRIM'VERT  - Imprimerie Delort certifiée ISO 14001



Service des Territoires, de l'Aménagement, de l'Energie et du Logement / Division Aménagement Durable

1 rue Delpech, 31000 Toulouse

Directeur de la publication : André Crocherie, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Contact : Marion CAUHOPÉ - email : marion.cauhope@developpement-durable.gouv.fr

Crédit photo : Christian Gabolde/DREAL Midi-Pyrénées et DDT 65

Internet : www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr